

Annexe 2 : bilan des plans de création de places au 31 décembre 2014

Depuis 2008, la CNSA est chargée de suivre l'exécution des plans nationaux de création de places nouvelles en établissements et services médico-sociaux, à destination des personnes âgées et des personnes handicapées, financés par l'assurance maladie.

Cette année, grâce à la mise en service de l'application SEPPIA qui permet un suivi de la programmation, des autorisations et des installations des places, elle a complété le bilan habituel par les perspectives de création à horizon 2019.

La CNSA a notifié aux agences régionales de santé (ARS) l'ensemble des crédits qui leur sont nécessaires pour autoriser le lancement des projets, c'est-à-dire 1,3 milliard d'euros pour 42 383 places dans le secteur du handicap et 844 millions d'euros pour 85 482 places dans le secteur du grand âge. Depuis 2013, elle leur délègue annuellement les crédits qui permettent le financement des places dont l'ouverture est prévue dans l'année. En 2014, la CNSA a également réparti la première tranche des crédits du plan Autisme 2013-2017 nécessaires aux ARS pour autoriser la création des places sur leurs territoires et pour transformer l'offre existante de façon à mettre en œuvre les recommandations de l'ANESM et de la Haute autorité de santé.

Plan Solidarité grand âge (PSGA) et plan Alzheimer 2008-2012

Le PSGA poursuit l'effort de création de places en établissement. Il prévoit parallèlement de développer l'offre de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire pour offrir des solutions de répit aux aidants. Il est complété par le plan Alzheimer 2008-2012 qui permet de déployer des plateformes d'accompagnement et de répit, des équipes spécialisées Alzheimer en SSIAD, des pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) et des unités d'hébergement renforcé (UHR).

En 2014, les taux d'autorisation ont fortement progressé par rapport à 2013. Ainsi, les ARS avaient autorisé fin 2014 la création de 96 % des places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de 102 % des places d'établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) notifiées par la CNSA. Cela signifie que 7 674 places d'EHPAD ont été autorisées en plus des 37 500 prévues. Le bilan confirme le déséquilibre constaté les années précédentes entre places d'hébergement permanent et places de services : les places d'EHPAD ont été privilégiées au détriment des services lors de la programmation par les acteurs au regard des schémas régionaux.

Au 31 décembre 2014, 67 434 places destinées aux personnes âgées étaient installées. On comptabilisait ainsi :

- 34 900 places d'EHPAD installées sur un objectif de 37 500 places
- 6 056 places d'accueils de jour installées sur un objectif de 10 900 places
- 3 677 places en hébergement temporaire installées sur un objectif de 6 100 places
- 22 801 places de SSIAD installées sur un objectif de 36 000 places.

Les structures permettant d'accompagner les malades Alzheimer continuent de se développer : 21 666 places étaient installées en fin d'année dernière. Elles se répartissaient ainsi :

- 1 250 places d'UHR installées sur un objectif de 1 600 places
- 4 304 places d'équipes spécialisées Alzheimer installées sur un objectif de 5 000 places
- l'équivalent de 16 112 places en PASA installées sur un objectif de 25 000 places

Par ailleurs, fin 2014, plus de six communes françaises sur dix étaient couvertes par un dispositif MAIA. Autrement dit, sur ces communes, les acteurs (mairie, centres locaux d'information et de coordination, hôpital, réseau de santé, conseil départemental...) travaillent selon la méthode de l'intégration², afin de simplifier le parcours des personnes âgées de plus de 60 ans qui s'adressent à eux. Certaines régions étaient totalement couvertes comme l'Auvergne et la Martinique, d'autres presque totalement couvertes comme la Bretagne et l'Île-de-France, d'autres l'étaient moins comme la Champagne-Ardenne, la Guyane et PACA.

En outre, les structures dédiées aux aidants, les plateformes d'accompagnement et de répit, continuent de s'installer.

Focus sur l'année 2014

En 2014, 11 458 places ont ouvert grâce aux différents financements disponibles (crédits du plan Solidarité grand âge, du plan Alzheimer 2008-2012, crédits sanitaires et redéploiements de crédits).

- 6 289 places d'EHPAD
- 530 places en hébergement temporaire
- 684 places de SSIAD
- 215 places d'équipes spécialisées Alzheimer
- l'équivalent de 2 809 places de PASA
- 139 places en UHR
- 792 places d'accueils de jour

Par ailleurs, 10 plateformes d'accompagnement et de répit ont ouvert en 2014.

² L'intégration va plus loin que la coopération qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et *in fine* à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, de services ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

Programme pluriannuel handicap de création de places pour un accompagnement tout au long de la vie des personnes handicapées

Fin 2014, les ARS avaient autorisé 95,3 % des places pour enfants (13 134 places) et 68 % des places pour adultes (19 661 places) notifiées par la CNSA, dont une part relève du double financement agences régionales de santé et conseils départementaux. Ce nouveau bilan intermédiaire confirme le constat des années passées.

Au 31 décembre 2014, 28 233 places étaient installées. On comptabilisait ainsi :

- 16 359 places pour adultes, dont 10 531 en établissement et 5 828 en milieu ordinaire
- 11 874 places pour enfants, dont 4 340 en établissement et 7 535 en milieu ordinaire.

Le rythme d'installation constaté en 2014 est stable par rapport aux années passées.

Focus sur l'année 2014

En 2014, 4 697 places ont ouvert grâce aux différents financements disponibles (crédits du programme pluriannuel handicap, du plan Autisme 2013-2017, crédits sanitaires, redéploiements de crédits...) :

- 2 405 places pour adultes, dont 1 738 places en établissement et 667 places en milieu ordinaire
- 2 292 places pour enfants, dont 775 places en établissement et 1 517 places en milieu ordinaire

Perspectives 2015-2019

Entre 2015 et 2019, les agences régionales de santé prévoient d'ouvrir près de 25 500 places d'établissements et de services pour personnes âgées. Sur les 25 500 places, plus de 18 600 places seront des places d'EHPAD. Elles ont également programmé l'installation de PASA et d'UHR pour compléter l'offre destinée aux malades Alzheimer.

Concernant l'offre pour les personnes en situation de handicap, les agences régionales de santé ont programmé l'ouverture de près de 14 000 places. Il s'agira majoritairement de places en établissement pour adultes, sachant que dans le secteur de l'enfance les places prévues le sont davantage en milieu ordinaire (SESSAD). Ainsi, elles prévoient plus de 6 100 places en établissement et près de 3 000 places en milieu ordinaire pour les adultes, et près de 2 300 places en établissement et plus de 2 500 places en milieu ordinaire pour les enfants.

La période 2015-2019 permettra également d'ouvrir plus de 4 700 places pour personnes avec troubles du spectre autistique, dont près de 2 700 grâce aux financements du plan

Autisme 2013-2017. Il s'agira majoritairement de places destinées aux enfants, essentiellement dans les services, pour privilégier l'accompagnement en milieu ordinaire.